

Air-APS devient le comité territorial de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie

Les acteurs locaux engagés dans l'amélioration de la qualité de l'air du territoire

L'observatoire régional Air Rhône-Alpes (créé le 1^{er} janvier 2012) s'appuie sur des acteurs locaux (représentants de l'Etat, du monde économique, des collectivités, des associations, experts...) réunis en comités territoriaux pour mener à bien ses missions.

Le Comité territorial de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (anciennement Air-APS) s'est réuni pour la première fois, en séance plénière le 7 juin 2012 afin d'élire le Président et les représentants de son territoire. Au service de l'amélioration de la qualité de l'air, ce comité permet de mettre en place des actions locales cohérentes avec les orientations régionales tout en tenant compte des spécificités du territoire. Constitué de manière quadripartite, il garantit la concertation des acteurs du territoire, un atout majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'observatoire régional.

Enjeux et leviers d'actions

La population est exposée à des dépassements récurrents des normes de qualité de l'air sur certains territoires de la région Rhône-Alpes. L'Etat Français est engagé dans un **contentieux européen** pour non respect de la réglementation sur les particules PM10. Si aucune nouvelle action n'est entreprise, près de 200 000 rhônalpins seraient encore exposés à des dépassements de seuils réglementaires pour la qualité de l'air en 2015. Les études épidémiologiques confirment **l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique** en France.

Une politique centrée sur la gestion des « pics », bien que nécessaire, a peu d'efficacité sur l'exposition moyenne de la population. La priorité doit être donnée à la **réduction des expositions chroniques** (moyenne annuelle ou pollution de fond) pour lutter efficacement contre les particules en suspension et garantir ainsi une meilleure qualité de l'air sur le long terme.

(Cf. Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique du 2 mai 2012)

L'année 2011 a été marquée par une démarche de planification ambitieuse. Il est désormais indispensable de mettre en place ces actions sur le terrain afin que les populations de Rhône-Alpes ne soient plus exposées à un air de mauvaise qualité.

Face à ces enjeux, il est nécessaire de mettre en œuvre localement des plans d'actions ambitieux afin d'améliorer la qualité de l'air.

La réduction de l'exposition à la pollution atmosphérique peut s'appuyer sur **deux leviers d'action majeurs** : la diminution des rejets de polluants atmosphériques et le développement d'un urbanisme qui protège les populations.



Les représentants du Comité Territorial Air de l'Ain et Pays de Savoie



M. Jean-Paul CLARET,
Président

Conseiller Général de la Savoie



M. Maurice SONNERAT,
Vice-président

Conseiller Général de la Haute-Savoie



M. Jean-Baptiste ZAMBELLI,
Vice-président

Conseiller Général de l'Ain

La situation dans l'Ain et les Pays de Savoie en 2011

L'année 2011 a été fortement impactée par la pollution atmosphérique. Les conditions météorologiques ont notamment contribué à la formation et à l'accumulation des polluants.

A chaque saison, sa problématique :

- **Les particules fines** en hiver. Elles sont directement émises par le chauffage, certaines activités industrielles et le transport.

Dans la plupart des grandes agglomérations, dans les vallées alpines, et Val de Saône, les normes concernant les particules ne sont pas respectées. Ces particules sont souvent accompagnées de benzo(a) pyrène qui montre de forts niveaux, supérieurs à la valeur cible réglementaire en zone urbaine (émis par la combustion du bois) et en proximité industrielle (certains process industriels sont des émetteurs importants), sur la plupart des sites investigués en 2011.

- Egalement surtout présent en hiver, **le dioxyde d'azote** est principalement rejeté par le trafic routier.

Là encore les normes ne sont pas toujours respectées, mais cette pollution est de moindre ampleur et circonscrite à la proximité des grands axes de circulation.

- **L'ozone**, formé à partir des oxydes d'azote et des Composés Organiques Volatils (carburants, utilisation de solvants) sous l'action du rayonnement solaire est surtout présent durant la saison estivale, en particulier en milieu rural et péri-urbain.

10% du territoire de l'Ain et des Pays de Savoie est exposé à des dépassements du seuil préconisé pour la protection de la végétation pour l'ozone.

Les chiffres clés du territoire

Les épisodes de pollution sur l'Ain et les Pays de Savoie en 2011

- 65 jours d'épisodes pollués justifiant l'activation de dispositifs préfectoraux, dont 36 au niveau d'alerte. 94% des cas liés aux particules, 6% à l'ozone.

Les secteurs d'activités responsables de la pollution du territoire

- Le chauffage individuel au bois à l'origine de 41% des émissions annuelles de particules fines PM10. Un jour de grand froid, la proportion atteint 70%.
- Le trafic routier à l'origine de 71% des émissions annuelles d'oxydes d'azote.

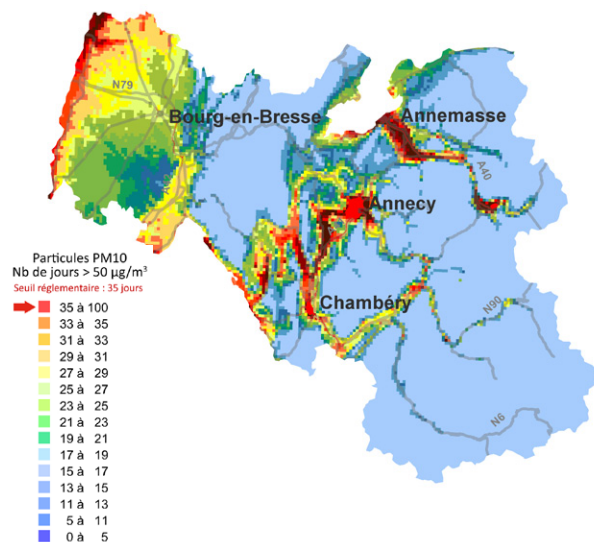
Les plans du territoire

Air Rhône-Alpes est impliqué dans l'élaboration de 12 plans réglementaires sur le territoire de l'Ain et des Pays de Savoie

- **1 Schéma Régional Climat Air Énergie**
- **1 Plan de Protection de l'Atmosphère**
Vallée de l'Arve
- **2 Plans de Déplacements Urbains**
Agglomération d'Annemasse
Agglomération de Chambéry
- **5 Plans Climat Energie Territoriaux**
Départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie,
Bassin genevois, Parc du Haut-Jura
- **3 Plans Locaux de la Qualité de l'Air**
Agglomérations d'Annecy, d'Annemasse et de Chambéry

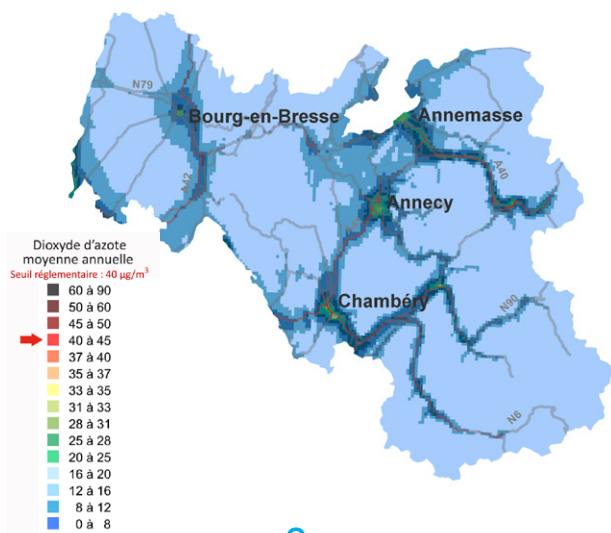
Particules PM10

Nécessité d'agir sur plusieurs sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie)



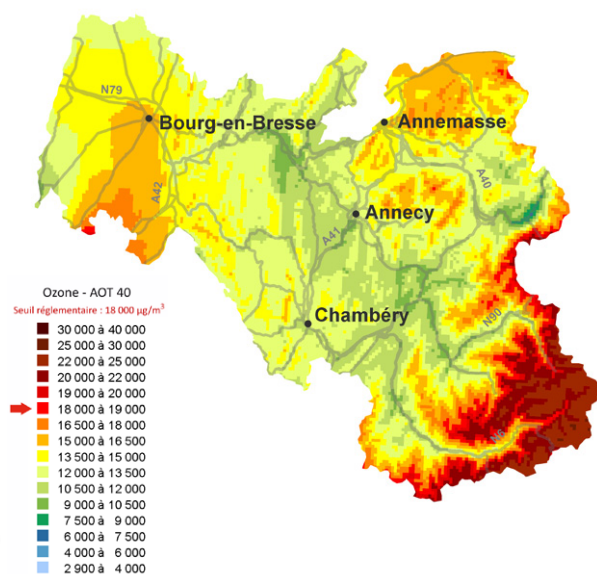
Dioxyde d'azote

Polluant très présent en bordure des voiries



Ozone

Zones rurales et relief très exposés



CONTACT PRESSE

Didier CHAPUIS - Directeur territorial Zone Est - 09 72 26 48 90
direction@air-rhonealpes.fr

+ d'infos : www.air-rhonealpes.fr